

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2018-118

OBJET : Arrêté d'autorisation de stationnement pour l'entreprise Déménagement Jauffret

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2, L2213-4 et L2213-6 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L3111-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L411-1 et R413-14 ;

Considérant la demande présentée par l'entreprise Déménagement Jauffret, domiciliée à Avignon (Vaucluse) afin de réserver un emplacement pour un camion de déménagement pour la journée du 4 décembre 2018 devant le 6 rue de l'Eglise à Aunay-sur-Odon, Les Monts d'Aunay ;

ARRÊTE

Article 1- Un emplacement est réservé pour l'entreprise Déménagement Jauffret le 4 décembre 2018.

Article 2 – La commune est chargée de la mise en place des panneaux règlementaires.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise Déménagement Jauffret,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Madame la responsable de l'Agence Routière de Maisoncelles-Pelvey,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, le 10 novembre 2018.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. Pierre LEFEVRE

